

Une cyberattaque aux ramifications africaines mise au jour après un an d'enquête | Le Net Expert Informatique



Un an d'enquête a été nécessaire aux enquêteurs du commissariat de Decazeville pour boucler une affaire de cybercriminalité aux ramifications africaines.

Au terme d'un an de difficiles investigations, les enquêteurs du commissariat de Decazeville viennent de boucler un dossier complexe de cybercriminalité aux ramifications internationales, mettant en cause une quadragénaire decazevilloise.

L'affaire a commencé lorsqu'une plainte a été déposée en France, à propos d'un objet vendu sur des sites bien connus de vente entre particuliers (Le Bon Coin, E-Bay). L'objet a été envoyé à Decazeville mais le vendeur n'a jamais été payé. Le temps passant, les dossiers affluent de toute la France, une vingtaine de victimes recensées auprès de 11 parquets en France (Bretagne, Loire, Guadeloupe, mais aussi en Midi-Pyrénées). Les colis sont livrés soit dans un point relais, soit directement à une adresse voire à une adresse tierce mais au nom de la même personne.

Cette dernière, quadragénaire decazevilloise, a été entendue à plusieurs reprises par la police decazevilloise saisie en enquête préliminaire.

Au départ de l'arnaque se trouve un acquéreur pour un objet quelconque (bibelots, téléphone etc). Il contacte le vendeur par mail. Au bout de quelques mails, il indique être à l'étranger et propose que le colis, pour des raisons logistiques soit envoyé en France dans un point relais ou chez quelqu'un de sa connaissance.

Faux site de paiement

Pour le paiement, il propose l'ouverture d'un compte E-Bay via un mail avec un lien. Sauf que le lien débouche sur un faux site, facturant l'ouverture d'un compte (alors que c'est usuellement gratuit), via un paiement en ligne soit via l'achat de coupons PCS (150 €) dans des tabacs-presse.

C'est en se rendant compte qu'il y avait anguille sous roche que la Decazevilloise, en besoin d'argent, aurait été recrutée par les cerveaux Ivoiriens et Béninois de l'affaire, pour servir de destinataire aux colis. Charge à elle ensuite de revendre les colis (livrés mais non payés aux vendeurs) puis de reverser 60 % du prix en guise de commission aux arnaqueurs africains ; lesquels avaient en outre capté ses coordonnées bancaires.

Le préjudice total avoisine actuellement environ 10 500 € mais d'autres plaintes pourraient abonder l'enquête.

Le dossier a été transmis au parquet de Rodez qui doit décider, au regard des éléments qui lui sont apportés, notamment sur l'état psychologique et psychique de la Decazevilloise mise en cause, des mesures de poursuites à l'encontre de cette dernière. Mais aussi éventuellement demander une enquête complémentaire voire l'ouverture d'une information judiciaire. Ou bien encore la saisine d'un office central spécialisé dans la lutte contre la cybercriminalité internationale.

Le commissariat de Decazeville appelle à la plus grande vigilance les acheteurs ou vendeurs via le web, en s'assurant du paiement d'un objet avant son envoi.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.ladepeche.fr/article/2015/04/10/2084456-une-cyberarnaque-mise-au-jour.html>

Par Bernard-Hugues Saint-Paul